

DEPARTEMENT
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

756/2025

**OBJET :** Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Réglementaires  
Stationnement pour déménagement – 30 Rue de la Deniserie  
**Modification de l'arrêté n° 704/2025 du 22 octobre 2025**

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6ème et 8ème parties ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de l'Entreprise TRANSPORT CARRE DEMECO, 26 rue de la Morinerie, BP 242 – 37702 SAINT PIERRE DES CORPS ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date du déménagement dans l'arrêté n° 704/2025 du 22 octobre 2025 ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules et des piétons, afin de permettre le bon déroulement d'un déménagement, 30 rue de la Deniserie, le 04 décembre 2025 ;

Afin de préserver la sécurité publique ;

- A R R E T E -

**Article 1 :** L'arrêté n° 704/2025 du 22 octobre 2025 est modifié comme suit :

La date du déménagement au 30 rue de la Deniserie est reportée au 04 décembre 2025.

Les autres prescriptions de l'arrêté n° 704/2025 du 22 octobre 2025 sont maintenues ;

**Article 2 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et tout agent de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 13 novembre 2025

Par délégation du Maire

L'Adjoint



Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte  
Publié ou notifié le 14 NOV. 2025

Date de mise en ligne sur le site internet : 17 NOV. 2025